



LES SOCIETAL ANGELS

Champagnier, le 29 juin 2024,

**Le Conseil d'administration du Fonds de Dotation
Les Societal Angels s'est tenu le jeudi 27 juin 2024
au local 3 rue Henri Dunant-38180-Seyssins**

**Patrick Mérigot- Président,
Thierry Mengeaud Vice-Président
Laurent Rivet -Trésorier**

ont signé la liste d'émargement . Le quorum étant atteint ,le conseil commence à 19h30 l'examen des points de l'ordre du jour

Le Président après avoir présenté son rapport moral, et après lecture du rapport du commissaire aux comptes présente les comptes et les soumet à l'approbation des membres du CA (1ère résolution)

La 1ère résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose en 2ème résolution qu'il soit donné quitus de sa gestion.

La 2ème résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président présente alors les orientations et perspectives pour l'année 2024.

- 1- Si l'année 2023 avait vu l'accompagnement des projets des associations lauréates de notre appel à projets Prekalim 2023/2024 (2kg de Culture,Point d'Eau,Le Réseau des Amap deL'Isère,L'Equytable) Ainsi que de notre collaboration avec la Banque Alimentaire de l'Isère,nous devons travailler sur notre prochain Appel à Projets 2024/2025 que nous lancerons au début du second semestre de cette année

2- Nous devons également continuer notre effort de recrutement de nouveaux mécénés au profit du Fonds de Dotation Les Societal Angels en multipliant les Rencontres du Cercle des Bienveillants par un travail en profondeur de positionnement de notre association au niveau du paysage philanthropique de notre territoire

3-Compte tenu du prochain Appel à projets lancé début juillet par l'association Societal Angels :
Coop'Alim 2024/2025 :
(Pour de nouvelles Coopérations et Solidarités Alimentaires sur nos territoires)
le budget 2024 sera examiné par le prochain Conseil d 'Administration fin aout 2024 .

et

Après échanges entre les membres du CA, il a été décidé qu'il fera l'objet du prochain CA de fin aout 2024

Naturellement ces actions nécessitent de développer la collecte de fonds auprès de mécènes particuliers ou d'entreprises ainsi que très certainement le mécénat de compétences .

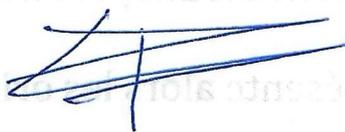
Les membres du CA ont décidé également que la stratégie à mettre en place pour arriver à la réalisation de ces objectifs seront examinés au cours du prochain CA .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

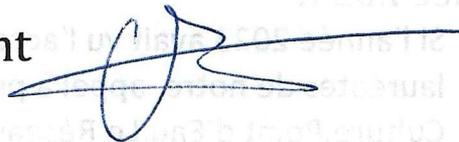
La séance est levée à 20h30.

Ce procès verbal est établi pour faire valoir ce que de droit.

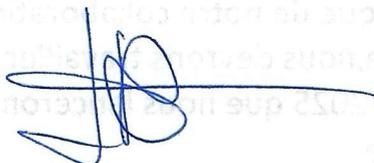
Patrick Mérigot- Président,



Thierry Mengeaud Vice-Président



Laurent Rivet –Trésorier





Rapport Moral 2023

FONDS DE DOTATION

LES SOCIETAL ANGELS

Si l'année 2021 a vu la création du Fonds de Dotation « Les Societal Angels », 2022 a connu ses premiers pas, soutenu par le travail de l'association Societal Angels, co-fondateur du Fonds de Dotation, dont l'objectif est, je le rappelle, de :

« Réussir Ensemble le premier Territoire du bien être Alimentaire de France. »

Les missions et les moyens de l'association sont les suivants :

- L'animation du réseau en organisant les réunions du « Lab de la Transition Alimentaire ».
- Le suivi des projets soutenus ainsi que l'élaboration des Appels à Projets.
- L'organisation d'événements de soutien à notre cause.
- Sa représentation auprès des associations, des pouvoirs publics, des collectivités territoriales...
- La recherche de mécènes entreprises ou particuliers pour notre Fonds de Dotation « Les Societal Angels ».
- La communication des actions en animant le site internet, la production d'infolettres ,de vidéos, la diffusion de ces informations sur les réseaux Linkedin, Facebook, YouTube etc.



L'objectif premier du Fonds de Dotation est de mobiliser (recruter) des Mécènes (Entreprises et Particuliers) afin de pouvoir financer les projets - lauréats d'associations de notre Territoire qui auront répondu aux Appels à Projets choisis par l'association Societal Angels.



Mécènes 2023

En 2021, nous avons mis en place notre stratégie « Mécénat » en adoptant notre plan : Horizon 5 ans : Impulsion 2022-2026

Si en 2021, nous avons reçu 4 000 € de 3 mécènes (2 entreprises et 1 particulier), en 2022 : 9 325 € de 7 mécènes (5 entreprises et 2 particuliers).

Nous avons reçu en 2023 : 14 480 € de 11 mécènes (9 entreprises et 2 particuliers) dont le renouvellement des 3 premiers mécènes de 2021 et 3 de 2022.

En 3 années , nous avons donc reçu 27 805 € de 12 mécènes (10 entreprises et 2 particuliers).

Aussi nous remercions chaleureusement pour la confiance qu'ils nous témoignent :

- Mr Bruno Crosnier Leconte
- Mr Fabrice Casadei - Imprimerie Armand / Addaxa
- Mme Christine Rey - Alticeo
- Mme et Mr Jsan - Gem
- Mr Igor Chalon - Cdcj
- Mr Emmanuel Thomas - Frero
- Mr Nicolas Lamure de Dunant Seve
- Mr Florian Humbert de Jacy & Sodiv

Aide aux projets des associations lauréates de l'Appel à Projets : Prekalim 2023/1024

L'année 2023 a vu la concrétisation de notre Appels à Projets Prekalim 2023/2024 « Lutter contre la précarité Alimentaire » - Pour une alimentation, saine, durable, accessible à tous et solidaire.

Je rappelle que la dotation globale était de 30 000 € pour 3 projets lauréats avec comme particularité, la double dotation en partenariat avec la plateforme de financement participatif Miimosa.

Il concernait l'ensemble des associations à but non lucratif implantées en Isère ou ayant des projets concrets sur ce département.

La remise des prix a eu lieu le 23 février, lors d'une conférence presse organisée à la MACI-UGA Grenoble.

Quatre associations ont été récompensées :

- Prix Impact à 2kg de Culture
- Prix Collaboratif à Point d'Eau
- Prix Engagement à Réseau Amap Isère
- Prix spécial du jury à l'Équytable

Les sommes versées à ces actions d'intérêt général ont été de 30 000 € à 4 associations, à savoir :

- 15 000 € 2kg de Culture
- 6 000 €. Point d'Eau (pas de campagne de financement participatif)
- 6 000 € Réseau Amap Isère
- 3 000 € l'Équytable

Aide à la Banque Alimentaire de l'Isère

Compte tenu de la situation préoccupante du début d'années 2023 liée notamment à l'inflation des prix alimentaires et énergétiques conduisant à une demande croissante des personnes en précarité, les grandes associations d'aide alimentaire (La Banque Alimentaire de l'Isère-BAI38, Le Secours Populaire, Les Restos du coeur, La Croix Rouge) présentes sur notre territoire ont fait un appel Au Secours.

Nous avons été mis en contact avec la BAI38.



Leur demande en juin 2023 se portait sur septembre 2023.

Le CA de Societal Angels 26 Mai 2023 a décidé de remettre à la BAI38 un chèque de 10 000 €, le :6/6/2023.

Compte tenu de l'explosion des demandes d'aide alimentaire des personnes en précarité et notamment en direction des jeunes enfants, la BAI38 nous a fait part d'un problème significatif de fourniture de lait UHT en brique.

Le CA du 26 août 2023 a décidé de remettre à la BAI38 un chèque de 10 000 € le 19/09/2023 dans le cadre de l'opération Récoltons 50 000 L auprès des producteurs locaux à la marque Plein Lait Yeux Isère.

Les sommes versées à ces actions d'intérêt général à la Banque Alimentaire de l'Isère ont été de 20 000 €.



1) Des actions d'intérêt général ont été financées à 5 associations (2kg de Culture, Point d'Eau, Réseau Amap Isère, l'Équytable et la Banque Alimentaire de l'Isère) pour une valeur total de 50 000 € par le fonds de dotation en 2023.

2) Aucune personne morale n'a été bénéficiaire de redistribution.

3) Compte d'emploi annuel des ressources : Le Fonds de Dotation n'a pas fait appel à la générosité publique.

FONDS DE DOTATION LES SOCIÉTAL ANGELS

15 Chemin de la Ferrandière

38800 CHAMPAGNIER

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Comptes annuels au 31 décembre 2023

FONDS DE DOTATION LES SOCIETAL ANGELS
Siège social : 15 Chemin de la Ferrandière 38800 CHAMPAGNIER
Siren 903.005.841

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Fonds de Dotation Les Societal Angels** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.821-53 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur l'intelligibilité de l'annexe et sur la réalité des flux financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DU FONDS DE DOTATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence du Fonds de dotation.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DAUPHINE SAVOIE

risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Martin-d'Hères,
Le 8 juin 2024

Guillaume VAUCHERET-PERRIER
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	36 235,57		36 235,57	65 496,88	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	36 235,57		36 235,57	65 496,88
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		36 235,57		36 235,57	65 496,88

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	15 000,00	15 000,00
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice			
	Total des fonds propres (situation nette)	15 000,00	15 000,00
	Fonds propres consommables	15 855,57	46 796,88
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	15 855,57	46 796,88
	Total des fonds propres	30 855,57	61 796,88
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 700,00	3 700,00
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 680,00		
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	5 380,00	3 700,00
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	36 235,57	65 496,88
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	0,00	0,00
	(1) Dont à moins d'un an	5 380,00	3 700,00
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	53 741,31	3 769,83
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 680,00	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	55 421,31	3 769,83
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	3 966,46	3 780,14
	Aides financières	51 680,00	
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et dépréciations		
	Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
	Total des charges d'exploitation	55 646,46	3 780,14
RESULTAT D'EXPLOITATION		(225,15)	(10,31)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(225,15)	(10,31)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	225,15	10,31
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		225,15	10,31
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		225,15	10,31
RESULTAT COURANT avant impôts			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		55 646,46	3 780,14
TOTAL DES CHARGES		55 646,46	3 780,14
EXCEDENT ou DEFICIT			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **36 236** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **55 646** euros
 - un total charges de **55 646** euros

- dégage un résultat de **0** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le représentant légal du **FONDS DE DOTATION LES SOCIETAL ANGELS** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Le Fonds de Dotation Les Societal Angels a pour objet social de réaliser une oeuvre ou une mission d'intérêt général ou d'aider un autre organisme à but non lucratif à accomplir une mission d'intérêt général en lui accordant des financements.

Cette mission consiste à recevoir et à gérer les actifs de toute nature que le fonds détiendra en vue de mener l'intérêt collectif, tant en France qu'à l'international, des actions ayant pour finalité d'aider au bien être alimentaire de chacun (sécurité de notre alimentation et respect de la santé des personnes prises tant en leur qualité d'êtres humains que de consommateurs).

Pour mener à bien cette mission, le Fonds de Dotations Les Societal Angels mobilise des mécènes (entreprises et particuliers) grâce à différentes actions de promotion du bien être alimentaire. Il finance ensuite des associations porteuses de projets qui ont répondu au préalable à un Appel à projet.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Présentation du Fonds de Dotation

Le Fonds de Dotation Les Societal Angels a été créé en juin 2021 par ses membres fondateurs Monsieur Patrick Mériqot et l'Association "Societal Angels".

Le Fonds de Dotation Les Societal Angels et l'Association Societal Angels prolongent et amplifient l'action de la Fondation Jeannine et Maurice Mériqot. Les entités fonctionnent de manière indépendante mais partagent les mêmes valeurs : indépendance, liberté, solidarité.

La première cause défendue par Les Societal Angels est la transition alimentaire, avec pour objectif de nouer ou restaurer les liens dans la société et avec la nature. Cette transition intéresse toute la chaîne alimentaire pour offrir à tous la capacité de se nourrir sainement et aux producteurs et distributeurs de bien vivre de leur travail, pour limiter le gaspillage alimentaire, encourager le recyclage des denrées et emballages, développer le vrac, décarboner l'ensemble de la chaîne (production agricole, transformation, transport).

La dotation initiale du Fonds de Dotation Les Societal Angels s'élève à 15 000 € et les statuts ont décidé de la rendre consommable afin de financer rapidement les premiers projets caritatifs ou alimentaires.

Informations complémentaires

L'année 2023 est marquée par la concrétisation des premières actions de soutien du Fonds de Dotation et le versement des premières aides financières. Depuis la création, les actions sont soutenues par le travail de l'association Societal Angels, co-fondateur du Fonds de Dotation, dont l'objectif est de « Réussir Ensemble le premier Territoire du bien être Alimentaire de France ».

L'objectif premier du Fonds de Dotation est de mobiliser des Mécènes (Entreprises et Particuliers) afin de pouvoir financer les projets des lauréats d'associations qui auront répondu aux Appels à Projets.

En 2021, le Fonds de Dotation a reçu 4 000 € de dons de la part de 3 mécènes, ainsi que 6 000 € de donation de la part de son membre fondateur. En 2022, il a reçu 9 325 € de dons de la part de 7 mécènes, ainsi que 40 000 € de donation de la part de son membre fondateur. En 2023, le Fonds de Dotation a reçu 12 800 € de dons de la part de 9 mécènes, ainsi que 10 000 € de donation de la part de son membre fondateur.

L'ensemble de ces fonds récoltés ont permis de récompenser les lauréats du premier Appel à Projet 2023/2024 qui avait été annoncé lors de la Nuit au Musée de Grenoble, le 2 décembre 2021.

Le thème choisi était lié à la conjoncture économique difficile et à la nécessité d'accès pour

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

tous à une alimentation saine et durable porté sur la lutte contre la précarité alimentaire : PREKALIM 2023/2024. Il concernait l'ensemble des associations à but non lucratif implantées en Isère ou ayant des projets concrets sur ce département.

La Dotation globale initiale était de 30 000 € pour 3 projets lauréats :

- 20 000 € de dotation directe

- en parallèle une double dotation en partenariat avec la plateforme de financement participatif MIIMOSA à hauteur de 10 000 €.

En effet, les candidats de l'Appel à Projets devaient lancer un financement participatif sur la plateforme MIIMOSA, et en cas de réussite de leur campagne, le Fonds de Dotation complétait la dotation initiale.

La dotation complémentaire de 10 000 € a été versée à la plateforme MIIMOSA début mars 2023, et celle-ci s'engageait à reverser les fonds aux lauréats en même temps que les fonds récoltés sur la plateforme.

Les lauréats de l'Appel à Projets PREKALIM 2023/2024 sont les suivants :

- 1^{er} prix de 10 000 € : 2 KG DE CULTURE

- 2^{ème} prix de 6 000 € : POINT D'EAU

- 3^{ème} prix de 4 000 € : AMAP 38

L'association Point d'Eau n'ayant pas mené de campagne de financement, seules les associations 2KG de Culture et AMAP38 ont bénéficié de la double dotation, respectivement à hauteur de 5 000 € et 2 000 €. La somme de 3 000 € non reversée à Point d'Eau a été restituée par MIIMOSA au Fonds de Dotation.

Le Fonds de Dotation Les Societal Angels a décidé de réemployer cette somme et d'octroyer un 4^{ème} prix, "Le prix spécial du Jury", à l'association L'EQUYTABLE.

Par ailleurs, compte tenu de la situation d'inflation des prix alimentaires et énergétiques conduisant à une demande croissante d'aide alimentaire de la part des personnes en précarité, le Fonds de Dotation Les Societal Angels a décidé d'octroyer une aide de 20 000 € à la Banque Alimentaire de l'Isère (10 000 € en juin 2023 et 10 000 € en octobre 2023) destinée à financer l'achat de fruits et légumes et une collecte de lait auprès de producteurs locaux afin de les redistribuer aux associations partenaires.

Une collecte de fonds a été également lancée auprès du réseau Intermarché pour compléter la collecte de lait. Seuls deux supermarchés ont répondu de manière favorable et ont versé au Fonds de Dotation 840 € chacun en octobre 2023. La somme de 1 680 € n'ayant été reversée à la BAI38 qu'en février 2024, la somme a donné lieu à la constatation d'une charge à payer au 31/12/2023.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés selon le règlement n°2022-02 du 11 mars 2022 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **36 236** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **55 646** euros et un total **charges** de **55 646** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **0** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES				
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 700,00	3 700,00		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	1 680,00	1 680,00		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		5 380,00	5 380,00		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	15 000,00				15 000,00
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	15 000,00				15 000,00
Fonds propres consommables	46 796,88			30 941,31	15 855,57
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	61 796,88			30 941,31	30 855,57

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la dotation initiale prévue dans les statuts.

Les fonds propres consommables sont composés :

- des dons volontaires des mécènes depuis la création du Fonds de Dotation
- des donations faites par le membre fondateur
- des dons issus de la générosité
- sous déduction des dépenses courantes et des aides financières versées

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature		
Aucun don en nature en 2022		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		

Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination 1/2

Etat exprimé en euros

	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciation	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		Total compte de résultat au 31/12/2023
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					Aut ptds liés à la gsite du public	Aut ptds non liés à la gsite du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme									
Achats de marchandises												
Variation de stock												
Achats de mat. approv.												
Variation de stock												
Aut. achats et chges ext.												
Aides financières	30 000,00	21 680,00				3 966,46						3 966,46
Impôts, taxes et virst ass.												51 680,00
Salaires et traitements												
Charges sociales												
Dot. aux amts et dép.												
Dotations aux provisions												
Reports en fonds dédiés												
Autres charges												
Charges financières												
Charges exceptionnelles												
Part. salariés aux résultats												
Impôt sur les bénéfices												
TOTAL	30 000,00	21 680,00				3 966,46						55 646,46

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

2/2

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2023
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Etat exprimé en euros					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	12 mois
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	1.1 Cotisations sans contrepartie		
	1.2 Dons, legs et mécénat		
	- Dons manuels	1 680,00	
	- Legs, donations et assurances-vie		
	- Mécénat		
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	2.1 Cotisations avec contrepartie		
	2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	53 741,31	3 769,83	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	225,15	10,31	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			
Total des produits par origine		55 646,46	3 780,14
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES		
	1.1 Réalisées en France		
	- Actions réalisées par l'organisme	30 000,00	
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	21 680,00	
	1.2 Réalisées à l'étranger		
	- Actions réalisées par l'organisme		
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 966,46	3 780,14
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
7 - VALEURS NETTES COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES			
7.1 Autres produits liés à la générosité du public			
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public			
Total des charges par destination		55 646,46	3 780,14
EXCEDENT OU DEFICIT			

Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	12 mois
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total des produits par origine		
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
	Réalisées en France		
	Réalisées à l'étranger		
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
	Total des charges par destination		